

Compte d'exploitation 2007 Prévoyance professionnelle





Chère lectrice, cher lecteur,

En dépit des remous qui agitent les marchés financiers, Swiss Life, prestataire de premier plan dans le domaine de la prévoyance financière, peut de nouveau vous présenter un excellent résultat annuel. Avec 91,5%, le taux de rétrocession est une fois de plus nettement supérieur au minimum légal.

Vous souhaitez, pour vous en tant qu'employeur ainsi que pour vos collaborateurs, une prévoyance professionnelle solide, c'est-à-dire une solution qui garantit le financement et la couverture des prestations promises, même dans un contexte de marché difficile. Il s'agit là d'une attente légitime, à laquelle répond le principe de l'assurance complète de Swiss Life. Les employeurs ayant opté pour cette assurance peuvent investir leurs fonds libres dans leur métier de base sans être contraints de constituer des provisions pour résorber un éventuel découvert de la caisse de pensions. En outre, les personnes assurées dans le cadre d'un contrat d'assurance complète chez Swiss Life ne courent à aucun moment le risque de devoir contribuer financièrement aux mesures d'assainissement de leur institution de prévoyance.

Au titre de l'exercice 2007, Swiss Life rémunère les avoirs de vieillesse à un taux de 2,85% pour le régime obligatoire, et de 3,25% pour le régime surobligatoire, ce qui est nettement supérieur au minimum légal. Nous fournissons des garanties, plaçons les fonds qui nous sont confiés avec prudence et reversons à nos clients les excédents dégagés.

Quand on parle de la prévoyance professionnelle de Swiss Life, on pense en premier lieu à l'assurance complète, à laquelle des milliers de clients ont accordé leur confiance. Cela étant, Swiss Life offre à chaque entreprise la solution de prévoyance appropriée. Elle propose des produits et des services intéressants dans tous les segments de marché: de l'assurance complète aux solutions autonomes – dans le cadre desquelles le client supporte lui-même tous les risques de placement et d'assurance – en passant par les solutions semi-autonomes. Nos clients y ont largement fait honneur l'année passée. Nous sommes très heureux d'avoir pu augmenter notre part de marché, qui avoisine à présent les 34%.

Vous avez choisi Swiss Life, le garant de solutions de prévoyance solides. Je vous remercie sincèrement de cette marque de confiance et vous assure que Swiss Life continuera à tout mettre en œuvre pour que le deuxième pilier reste stable et pérenne.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Müller'.

Paul Müller, CEO Suisse

En bref – Compte d'exploitation prévoyance professionnelle Suisse

Toutes les données sont en millions de francs suisses

Produits	2007	2006
Recettes de primes	6 761	6 007
Primes d'épargne	5 633	4 910
Primes de risque	885	858
Primes pour frais de gestion	243	239
Produits des placements nets	1 454	1 515
Produits des placements	1 543	1 647
Charges d'intérêts	0	0
Frais de gestion de fortune	-89	-132
Autres produits	38	51
Résultat de la réassurance	2	5
Total des produits	8 255	7 578

Charges	2007	2006
Prestations d'assurance	5 657	6 188
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	1 878	1 699
Prestations de libre passage	2 485	2 231
Valeurs de rachat	1 294	2 258
Variation des provisions techniques	1 561	524
Avoirs de vieillesse	1 091	-270
Réserves mathématiques des rentes	306	374
Polices de libre passage	65	-101
Autres	99	521
Frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion	332	373
Autres charges	62	45
Part d'excédents attribuée au fonds d'excédents	431	256
Résultat d'exploitation	212	192
Total des charges	8 255	7 578



Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle), la LSA (loi sur la surveillance des assurances) et l'OS (ordonnance sur la surveillance) constituent les bases légales du compte d'exploitation LPP.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès, ainsi que des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage (sortie, versement anticipé EPL, divorce) ou d'une résiliation de contrat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires des activités en Suisse reflètent l'évolution des assurances collective et individuelle suisses du point de vue actu-

ariel. Ces comptes ne sont pas publics. A partir de ce document, l'Office fédéral des assurances privées peut vérifier le respect des directives, notamment de celles relatives à la solvabilité. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers consolidés du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est donc pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat d'exploitation des activités suisses.

Justification du respect du pourcentage minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les revenus permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie

restante des gains sert ensuite au renforcement des réserves afin de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

Résumé

Toutes les données sont en millions de francs.

	*MQ	**NMQ	Total
Recettes brutes	2 065	518	2 583
Prestations en faveur des assurés	1 890	481	2 371
Somme des dépenses	1 673	381	2 054
Variation des provisions techniques	-85	-29	-114
Attribution au fond d'excédents	302	129	431
Résultat d'exploitation	175	37	212
Taux de rétrocession	91,5%	92,9%	91,8%

*MQ: soumises au pourcentage minimum

**NMQ: non soumises au pourcentage minimum

Affaires collectives soumises au pourcentage minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises au pourcentage minimum. D'après les dispositions légales relatives au pourcentage minimum (également appelé Legal Quote), 90% des bénéfices

au minimum doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux bénéfices de la compagnie d'assurance.

Toutes les données sont en millions de francs.

Somme des éléments relatifs aux revenus	2 065
Processus d'épargne	1 182
Processus de risque	675
Processus de frais	208
Somme des dépenses	1 673
Processus d'épargne	1 066
Processus de risque	333
Processus de frais	274
Résultat brut	392

Variation des provisions techniques	-85
Risque de longévité	15
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	1
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés	-17
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	-281
Fluctuation de la sinistralité	197
Fluctuation de la valeur des placements	0
Garanties de taux d'intérêt	0
Modification et assainissement des tarifs	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0
Attributions au fonds d'excédents	302
Résultat du compte d'exploitation	175
Taux de rétrocession	91,5%

En 2007, Swiss Life a utilisé 1890 millions de francs au total en faveur des assurés. Avec un taux de rétrocession de 91,5%, Swiss Life dépasse à nouveau largement le minimum légal.

Les prestations en faveur des assurés comprennent les prestations directement liées aux processus d'épargne, de risque et de frais (cf. tableau), pour un montant de 1673 millions de francs. Un montant substantiel a été attribué au fonds d'excédents, soit 302 millions de francs.

Affaires collectives non soumises au pourcentage minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis au pourcentage minimum, ou seulement partiellement. En font partie les contrats disposant de leur propre compte de pertes et profits. Ici, la participation

au gain dépend de l'évolution des sinistres de chaque contrat. En font également partie les contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même les risques inhérents aux placements (Separate Accounts).

Toutes les données sont en millions de francs.

Somme des éléments relatifs aux revenus	518
Processus d'épargne	272
Processus de risque	210
Processus de frais	36
Somme des dépenses	381
Processus d'épargne	237
Processus de risque	107
Processus de frais	37
Résultat brut	137
Variation des provisions techniques	-29
Risque de longévité	-21
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	-2
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés	-2
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	-49
Fluctuation de la sinistralité	45
Fluctuation de la valeur des placements	0
Garanties de taux d'intérêt	0
Modification et assainissement des tarifs	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0
Attributions au fonds d'excédents	129
Résultat du compte d'exploitation	37
Taux de rétrocession	92,9%

Produit des capitaux

Données relatives à l'exercice 2007

L'exercice 2007 a été marqué par une augmentation des taux d'intérêt et par les turbulences sur les marchés des capitaux au cours du deuxième semestre. S'agissant des produits directs, Swiss Life a profité d'une restructuration des placements en obligations d'Etat en faveur d'obligations d'entreprises, de la hausse des taux d'intérêt ainsi que des augmentations de dividendes et de revenus générés par les Hedge Funds. Les plus-values réalisées et latentes ont néanmoins suivi une évolution négative au deuxième semestre en raison de la crise qui a sévi sur les marchés financiers internationaux.

Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit utilisé en fonction de la propension au risque. A cet effet, Swiss Life met en œuvre une gestion des actifs et des passifs (ALM). La stratégie de placement repose sur les enseignements tirés de l'évaluation des risques. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout moment en mesure de verser les prestations échues et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance et les capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en matière de sécurité, de rendement et de liquidité.

Chiffres clés du bilan

Toutes les données sont en millions de francs.

Actifs	
Placements	46 696
Passifs	
Provisions techniques brutes	43 866
Avoirs de vieillesse	25 353
Réserves mathématiques des rentes	10 560
Polices de libre passage	2 544
Autres provisions techniques	5 409
Produit brut des placements	1 543
Produit net des placements	1 454

	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice	44 686	45 593
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice	46 696	46 378

Réserves de réévaluation	
Réserves de réévaluation au début de l'exercice	906
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	-318
Variation des réserves de réévaluation	-1224
Rendement brut / net sur les valeurs comptables*	3,38% / 3,18%
Performance brute / nette sur les valeurs de marché**	0,69% / 0,50%

* Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

** Produit des placements + variation des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

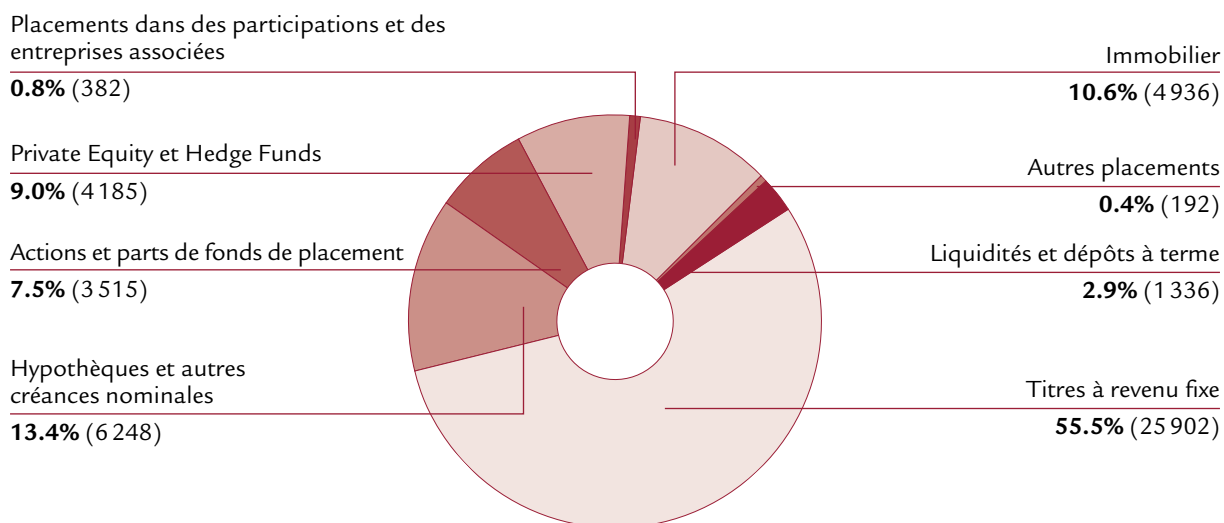
Le rendement des placements sur les valeurs comptables dépend essentiellement des titres à revenu fixe, des hypothèques et de l'immobilier. En 2007, le rendement net des placements réalisé par Swiss Life s'est monté à 3,18%. Il est donc supérieur au taux d'intérêt actuel du marché pour les obligations à long terme. Ceci est d'autant plus réjouissant que Swiss Life garantit à tout moment le taux d'intérêt minimum LPP ainsi que la couverture intégrale de ses engagements.

La performance sur les valeurs de marché était de 0,5%. Elle est inférieure au rendement en raison notamment de la faible hausse du taux d'intérêt qui a généré des pertes sur les placements à revenu fixe.

Pour les assurés, le rendement sur les valeurs comptables est déterminant. Ce rendement est fonction du produit des placements. Ce dernier permet d'alimenter le fonds d'excédents, ce dont les assurés bénéficient dans le cadre de la rémunération de leur avoir de vieillesse.

Détail du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2007 (en % de la valeur comptable)
Le total s'élève à 46 696 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont en millions de francs)



Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents consiste en une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable des excédents aux preneurs d'assurance. Ce fonds est utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions du compte d'exploitation.

Les excédents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés au plus tard dans les cinq ans aux preneurs d'assurance. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

Toutes les données sont en millions de francs.

Etat à la fin 2006	386
Répartition entre les institutions de prévoyance	250
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédent	431
Etat à la fin 2007	567

Le résultat obtenu en 2007 a permis d'attribuer un total de 431 millions de francs au fonds d'excédents Affaires collectives. Sur ce montant, 302 millions concernent les affaires soumises au pourcentage minimum. Grâce à un bon résultat d'exploitation et à sa stratégie de placement prudente, Swiss Life est en mesure de distribuer les excédents liés aux intérêts suivants dans ce secteur commercial en 2008:

Régime obligatoire: 0,35%

Régime surobligatoire: 1,00%

Compte tenu du taux minimum légal sur les avoirs de vieillesse de 2,5% pour le régime obligatoire et de 2,25% pour le régime surobligatoire, on obtient ainsi une rémunération totale de 2,85% sur les avoirs de vieillesse du régime obligatoire, et de 3,25% sur les avoirs de vieillesse du régime surobligatoire.

Fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survi-

vants en cours à l'évolution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Toutes les données sont en millions de francs.

Etat à la fin 2006	688
Primes de renchérissement encaissées	15
Intérêt tarifaire	8
Charges pour l'augmentation des rentes de risque due au renchérissement	21
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0
Etat à la fin 2007	690

Frais de gestion

Frais de gestion de la fortune	
Frais de gestion de fortune (en millions de francs)	89
En pourcentage des placements aux valeurs du marché	0,19%

Les frais de gestion de la fortune comprennent tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi que les coûts externes. Les commissions pour la

garde des titres et les autres charges en font partie, par exemple. En revanche, les frais de transaction ne sont pas compris.

Coûts de mise en œuvre	
Frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion*	332
Part de la réassurance sur les frais de gestion*	4
Nombre d'assurés au 31 décembre 2007	615 318
Frais de gestion par tête (CHF)	532
Prime pour frais de gestion par tête (CHF)	396

* En millions de francs

Les frais de gestion à hauteur de 332 millions de francs comprennent tous les frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion inhérents à la gestion des affaires collectives par Swiss Life. Les frais de gestion s'élèvent ainsi en moyenne à 532 francs par

personne assurée. Grâce à l'application de mesures d'augmentation de l'efficacité, Swiss Life a réussi à diminuer les frais de gestion de 6% par rapport à 2006. Swiss Life a l'intention de réduire encore les frais de gestion à l'avenir.

Autres chiffres clés pour 2007

Nombre de contrats collectifs	34 808
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	615 318
Nombre d'assurés actifs	465 293
Nombre de bénéficiaires de rentes	64 809
Nombre de polices de libre passage	85 216
Taux de conversion pour les femmes (âge terme: 64 ans), régime surobligatoire*:	6,1%
Taux de conversion pour les hommes (âge terme: 65 ans), régime surobligatoire*:	6,1%

* Nouveaux clients à partir de 2004: 5.835% (hommes) et 5.718% (femmes)



Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
Tél. + 41 43 284 77 77
www.swisslife.ch